

Le 8 février 2021

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue le lundi 8 février 2021  
à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h00.

Étaient présents :

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire

Monsieur Bernard Demers, conseiller, poste numéro 1

Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2

Monsieur Ghislain Privé, conseiller au poste numéro 3

Monsieur Yves Guillemette, conseiller au poste numéro 4

Monsieur Michel Côté, maire suppléant et conseiller, poste numéro 6

Était absent ;

Madame Josée Roy, conseillère poste numéro 5

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove.

Était également présent :

Madame Marilou Landry, Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18h07, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte.

Monsieur Dalle-Vedove précise que ; **le Conseil se réunit à huis clos, en vidéoconférence, en application des décisions gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie de la (Covid-19) et l'arrivée de la 2<sup>e</sup> vague.**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**018-02-2021**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

**019-02-2021**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS ;**

#### **5 CORRESPONDANCE**

##### 5.1 MRC D'Acton:

5.1.1 Fonds de soutien aux projets structurants projet régional : Dates de dépôt pour 2021 et fonds disponible FSPS;

##### 5.2 R.I.A.M. :

##### 5.3 M.D.D.E.L.C.C.

##### 5.4 M.A.M.H.

##### 5.5 Ministères des Transports ;

5.5.1 Ministères des Transports – Avis d'allégement des modalités d'application du volet ERL pour l'année 2020;

5.5.2 Ministères des Transports – Programme d'aide PPA-ES;

5.5.3 Ministères des Transports – Travaux d'asphaltage chemin de Béthanie pour mai 2021;

##### 5.6 CPTAQ – Document dossier Ferme du rang Cleary S.E.N.C.;

#### **6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **6.1 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire, fait lecture de son rapport :

##### Compte-rendu du maire, séance du conseil du lundi 8 février 2021

1. Mercredi 13 janvier, participé à une rencontre de travail pour la révision du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles par visioconférence.
2. Mercredi 13 janvier, rencontre hebdomadaire avec la directrice générale pour le suivi des dossiers en cours.
3. Vendredi 15 janvier, rencontre de suivi de dossiers avec Robert Désilets.
4. Mercredi 20 janvier, procédé à la signature de l'acte d'achat de la parcelle de terrain du parc de la halte rivière.
5. Mercredi 20 janvier, rencontre hebdomadaire avec la directrice générale pour le suivi des dossiers en cours.
6. Mercredi 20 janvier, participé par visioconférence à la rencontre de travail du conseil des maires de la MRC suivie de la séance régulière du conseil.
7. Vendredi 22 janvier, rencontre de suivi de dossiers avec Robert Désilets.
8. Mardi 26 janvier, rencontre hebdomadaire avec la directrice générale pour le suivi des dossiers en cours.
9. Mercredi 27 janvier, participé à la réunion régulière du conseil de la RIAM par visioconférence.
10. Vendredi 29 janvier, rencontre de suivi de dossiers avec Robert Désilets.
11. Lundi 1er février 2021, tenue la réunion de la commission administrative mensuelle, rencontre tenue par visioconférence à la salle du conseil dans le respect des directives sanitaires en cours.
12. Mercredi 3 février, rencontre hebdomadaire avec la directrice générale pour le suivi des dossiers en cours.
13. Vendredi 5 février, rencontre de suivi de dossiers avec Robert Désilets.
14. Lundi 8 février, présidé la réunion de la séance ordinaire du conseil par visioconférence à la salle du conseil dans le respect des directives sanitaires en cours ainsi que du couvre-feu de 20H.

Boniface Dalle-Vedove

Maire

8 février 2021

## 7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

### 7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de janvier 2021.

020-02-2021

### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2021

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de janvier 2021 totalisant \$ 51 534.79

#### Liste des comptes payés au 31 janvier 2021

no.chèque	nom	montant
C2100001	Thomas Yvon	52,00
C2100002	Quadra Environnement	1 613,10
C2100003	Alarme J.G. Fontaine Inc.	149,47
C2100004	Acton Extermination Enr.	523,14
C2100005	Thomas Yvon	236,50
C2100006	Migué & Fournier	1 864,14
C2100007	Vignoble Coteau des Artisans	343,44
C2100008	Comité des loisirs Béthanie	4 000,00
C2100009	Signal Service Inc.	870,82
C2100010	La pensée de Bagot	298,94
C2100011	Pompes Bonneau & fils Inc.	1 646,60
C2100012	Lavallée, Lacasse & Poirier, Notaire	8 623,13
C2100013	Boniface Dalle-Vedove	23,00
C2100014	UMQ	114,98
C2100015	Thomas Yvon	37,50
C2100016	Québec municipal	85,41
C2100017	Pièces d'auto Acton Roxton Inc.	6,48
L2100001	Rec. Gén. du Canada (DAS)	1 163,18
L2100002	Min. du Revenu du QUÉBEC (DAS)	3 091,51
L2100003	Cooptel	132,19
L2100004	Hydro Québec	60,42
L2100005	Techno control 2000 Inc.	217,88
L2100006	Bell mobilité Inc.	19,49
L2100007	Paul Lussier	322,00
L2100008	R.I.A.M.	1 954,74
L2100009	Visa Desjardins	5,00
L2100010	Hydro Québec	90,02
L2100011	Gaz propane Rainville Inc.	1 333,22
L2100012	Bell mobilité Inc.	19,49
L2100013	ÉRIC JACQUES	10 096,67
L2100014	Les Publications municipales	1 044,11
L2100015	Mun. Village Roxton Falls	96,75
L2100016	Cooptel	132,19
L2100017	R.I.A.M.	3 256,87
L2100018	Eurofins, Environex	59,79
L2100019	Papeterie Atlas	162,14
L2100020	Paul Lussier	121,50
L2100021	Aquatech	337,69
L2100022	Buropro Citation	245,00
L2100023	Landry Marilou	60,50
L2100024	GC Crédit -Bail Québec Inc. Grenke Franc	102,33
		<b>44 613,33</b>

Liste des salaires nets payés au 31 janvier 2021

pièce	date chèque	nom	prénom	montant
D2100001	2021-01-14	Thomas	Yvon	510,75
D2100002	2021-01-14	Désilets	Robert	533,09
D2100003	2021-01-14	Landry	Marilou	632,50
D2100004	2021-01-21	Lussier	Paul	141,06
D2100005	2021-01-21	Thomas	Yvon	168,46
D2100006	2021-01-21	Désilets	Robert	533,09
D2100007	2021-01-21	Landry	Marilou	607,50
D2100008	2021-01-28	Lussier	Paul	202,11
D2100009	2021-01-28	Thomas	Yvon	152,46
D2100010	2021-01-28	Désilets	Robert	533,09
D2100011	2021-01-28	Landry	Marilou	614,46
D2100012	2021-01-28	Demers	Michel	228,58
D2100013	2021-01-28	Privé	Ghislain	228,58
D2100014	2021-01-28	Dalle-Vedove	Boniface	848,55
D2100015	2021-01-28	Demers	Bernard	228,58
D2100016	2021-01-28	Côté	Michel	301,44
D2100017	2021-01-28	Guillemette	Yves	228,58
D2100018	2021-01-28	Roy	Josée	228,58
				<u>6921,46</u>

ADOPTÉ

## 7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

### 021-02-2021 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2021

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2021

#### Liste des comptes à payer au 31 janvier 2021

nom	Descriptions	montant	Total
Hydro Québec	Centre	863,44	863,44
Régie incendies Roxton Falls	1 ver.Quote-part	7751,39	7751,39
Gaz propane Rainville Inc.	Gaz propane	1725,33	1725,33
Paul Lussier	Frais dépl.	150,92	
	Frais dépl.	48,64	199,56
Jacques Laferté Ltée	outil.lumière	106,14	
		193,13	299,27
SEPT 24 communications marketing	cot.annuel	377,01	377,01
C.I.M.	cot.annuel	3518,24	3518,24
DBR Informatique	Licences anti-virus	37,93	37,93
Petite caisse Marilou Landry		133,55	133,55
Mun.village Roxton Falls	P.répondant	97,23	97,23
			<u>15 002,95</u>

ADOPTÉE

## 7.3 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

### 7.3.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JANVIER 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la conciliation bancaire au 31 janvier 2021 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 12 156,41 \$.

### 7.3.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport budgétaire au 31 janvier 2021 lequel démontre des revenus de 456 201,60 \$ et des dépenses de fonctionnement de 42 386,99 \$.

## **8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

### **8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ;**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du service de premiers répondants pour la période de janvier 2021.

## **9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS ;**

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité à la RIAM présente son rapport.

### **9.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2021 ET REDDITION DE COMPTES 2020**

**022-02-2021**

### **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2021 ET REDDITION DE COMPTES 2020**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation **de 95 012 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour **l'année civile 2020**;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE suite à l'audit externe des états financiers de la municipalité le vérificateur externe présentera au **rapport financier de 2020** dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport spécial de vérification externe dûment complétée ;

#### **POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par : Monsieur Ghislain Privé  
Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette  
et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Béthanie atteste de la véracité des frais encourus et informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

## **10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ;**

### **10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du service d'inspection pour la période de janvier 2021.

### **10.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 267-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE ; PROCÉDURE SUSPENDU POUR UN TEMPS INDÉTERMINÉ À CAUSE DE LA PANDÉMIE ;**

023-02-2021

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 267-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE ; PROCÉDURE SUSPENDU POUR UN TEMPS INDÉTERMINÉ À CAUSE DE LA PANDÉMIE ;**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ACTON  
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE**

#### **Second projet**

<b>Règlement numéro 267-21 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la Municipalité de Béthanie</b>
--

#### **Préambule**

**Attendu que** le conseil de la municipalité de Béthanie a adopté, le 2 juillet 2002, le règlement de zonage numéro 123-02 ;

**Attendu que** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre certaines activités d'agrotourisme liées aux réceptions dans la zone 506 ;

**Attendu que** le conseil désire aussi modifier ledit règlement pour revoir la superficie minimale au sol des bâtiments principaux dans les zones mixtes (201 et 202) du périmètre d'urbanisation ;

**Attendu que** le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**Attendu qu'** Un avis de motion a été donné par Monsieur Michel Demers lors d'une séance du conseil tenu le 11 Janvier 2021 ;

#### **En conséquence**

il est proposé par  
appuyé par  
et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

par ce règlement ce qui suit:

## **Article 1 Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 267-21 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la municipalité de Béthanie ».

## **Article 2 Préambule**

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

## **Article 3 Dispositions particulières aux usages agricoles**

Le chapitre 17 du règlement de zonage n° 123-02 est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 17.3, d'un article se lisant comme suit :

### **17.4 Activités d'agrotourisme en zone 506**

Dans la zone 506 seulement, outre les établissements de vente de produits agroalimentaires (article 7.3.2), les événements culturels, sportifs ou récréatifs (article 8.4), les usages d'hébergement et de restauration (article 16.2.4) et les usages agricoles de classe C autrement autorisés, sont autorisées les activités d'agrotourisme assimilables aux usages « salles de réception » et « salles de réunion » (mariage, réunions familiales ou réunions corporatives), sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) l'activité doit avoir lieu sur le terrain de l'exploitation agricole;
- b) l'activité doit être complémentaire à l'agriculture;
- c) l'activité doit être offerte par le propriétaire ou le locataire de l'exploitation agricole;
- d) la superficie du terrain utilisée pour l'activité ne doit pas excéder 1 hectare;
- e) l'activité pourra être tenue dans un abri temporaire en respect des dispositions de l'article 8.2;
- f) l'espace destiné au stationnement des véhicules doit être suffisant pour que ceux-ci n'aient pas à reculer sur la voie de circulation pour quitter le terrain.

## **Article 4 Superficie minimale au sol des bâtiments principaux**

La grille des usages et des normes, annexée au règlement de zonage n° 123-02 pour en faire partie intégrante, est modifiée par le remplacement, dans la ligne « superficie minimale au sol (m ca) » pour les zones numéros 201 et 202, du chiffre « 54 » par le chiffre « 70 ».

## **Article 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTE À BÉTHANIE, LE**

---

Marilou Landry,  
**Directrice générale et  
secrétaire-trésorière**

---

Boniface Dalle-Vedove  
**Maire**

Avis de motion donné le : 11 janvier 2021  
Premier projet de règlement adopté le : 11 janvier 2021  
Projet de règlement transmis à la MRC le : 13 janvier 2021  
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 18 janvier 2021  
Assemblée publique tenue le :  
Second projet de règlement adopté le :  
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : \_\_\_\_\_  
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : \_\_\_\_\_  
Règlement adopté le : \_\_\_\_\_  
Règlement transmis à la MRC le : \_\_\_\_\_  
Certificat de conformité délivré par la MRC le : \_\_\_\_\_  
Entrée en vigueur le : \_\_\_\_\_  
Avis d'entrée en vigueur donné le : \_\_\_\_\_

**Note: Les articles 3 et 4 du règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

*Préparé par le service de l'aménagement de la MRC d'Acton.  
Le 7 décembre 2020*

ADOPTÉE

**11 LOISIRS ET CULTURE;**

**11.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITÉ DES LOISIRS**

**12 AUTRES INFORMATIONS;**

**13 PÉRIODE DE QUESTIONS;**

**14 LEVÉE DE LA SÉANCE;**

**024-02-2021**

**LEVÉE**

Sur la proposition de : Monsieur Bernard Demers  
Appuyé par : Monsieur Michel Demers  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 18h43

ADOPTÉE

Adopté ce 8 mars 2021

---

Marilou Landry,  
Directrice général et  
secrétaire-trésorière

---

Boniface Dalle-Vedove  
Maire